

COMPTE RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 28 juin 2022

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 6

Monsieur le Maire procède à l'appel

NOM	Prénom	Présent	Absent	le cas échéant pouvoir donné à
AGUADO	Anthony	x		
MOREAU	Gérard	x		
LECOMTE	Catherine		x	<i>Vincent HUET</i>
HUET	Vincent	x		
CASAERT	Isabelle	x		
LAMOTTE	Sébastien	x		
GUEDIN	Nathalie	x		
JOLY	Sylvie		x	<i>Isabelle CASAERT</i>
GENESTE	Didier	x		
MAINGANT LE GALL	Soizic	x		
BEURION	Bertrand	x		
BIDAUX	Nadine	x		
KUNTZ	Antoine		x	<i>Bertrand BEURION</i>
LEGALL	Jennifer		x	<i>Soizic MAINGANT LE GALL</i>
DEHAIS	David		x	<i>Anthony AGUADO</i>
MOTTE	Brigitte	x		
CHAUVET	Sébastien		x	
DUBUC	Muriel	x		
FORTIER	Emilie		x	<i>Sébastien LAMOTTE</i>

Monsieur le Maire désigne un secrétaire de séance : Madame Nadine BIDAULT

Ouverture de séance ; 20h03

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 3 délibérations (points 11, 12 et 13) ; le Conseil Municipal accepte.

A) APPROBATION DU CM DU 12/05/2022

Le Procès-verbal du 12/05/2022 est adopté, aucune remarque n'étant faite.

B) ORDRE DU JOUR

1) DCM 2022-44 Organisation d'un débat portant sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC) (Rapporteur Vincent HUET)

Objet : Protection Sociale Complémentaire au profit des agents – Débat sur les garanties accordées

M. le Maire rappelle que la protection sociale complémentaire, dite PSC, est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance (ou garantie maintien de salaire).